

**NOTICE OF INTENTION
TO AMEND A ZONING BY-LAW FOR THE
CITY OF FREDERICTON**

PURSUANT TO SECTION 111(B) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, S.N.B. 2017, C. 19 AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, S.N.B. 2017, C. 18, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-5, A Zoning By-law for the City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.328 is to allow one secondary dwelling unit on all low-rise residential zoned properties.

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, August 12, 2024, commencing at 7:30 p.m. for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-laws.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

If you would like to participate in the Public Hearing on Monday, August 12, 2024, please contact cityclerk@fredericton.ca for instructions on how to participate in the Public Hearing.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

**AVIS D'INTENTION DE MODIFICATION DE
L'ARRÊTÉ DE ZONAGE DE THE CITY OF
FREDERICTON**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, L.N.-B. 2017, C. 19 ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, L.N.-B. 2017, C. 18, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5 arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le but de l'arrêté n° Z-5.328 est d'autoriser une unité d'habitation secondaire sur tous les terrains urbains zonés pour la construction résidentielle de faible hauteur.

Le Conseil a fixé sa réunion ordinaire le 12 août 2024 à 19 h 30 pour l'audience publique (objections/soutien), première et deuxième lecture pour les arrêtés proposés.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

Si vous souhaitez participer à l'audience publique du lundi 12 août 2024, veuillez contacter cityclerk@fredericton.ca pour obtenir des instructions sur la façon de participer à l'audience publique.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.